

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Rodrigue

<https://www.cadre21.org/membres/12381bd96e2949558b5154d5>

Date d'obtention : 2020-11-06 05:11:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord rencontrer la personne qui fait le signalement et la victime individuellement et utiliser la grille d'évaluation. Si d'autres personnes sont impliqués, faire la grille avec eux individuellement. Confisquer les appareils électroniques à la fin de l'entrevue (grille) s'il semble y avoir matériel pornographique. Rencontrer l'instigateur en dernier. Le but est de comprendre les intentions. S'il semble y avoir acte de malveillance, rencontrer l'instigateur, ne pas faire la grille mais lui expliquer la démarche et confisquer son appareil. Ensuite contacter la police. Si le geste semble impulsif, rencontrer l'instigateur et faire la grille d'évaluation. Confisquer l'appareil et contacter la police. Contacter les parents pour expliquer la situation et la démarche. Leur demander de garder la situation confidentielle afin de protéger la victime. Ne pas consulter les appareils électroniques. Le jeune le ferme et ils sont scellés et seront remis à la police. S'il y a malveillance, ne pas contacter les parents de l'instigateur. La police se charge de déterminer quand et comment ils seront contactés. Offrir du support aux victimes. Dans le cas où il ne semble pas y avoir de pornographie ou d'infraction criminelle, suivre les règles de l'établissement et offrir soutien psychologique.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Parfois les jeunes peuvent refuser de collaborer et participer pour la grille d'évaluation et de laisser leur appareil électronique. La police doit être appelée dans ces circonstances. Parfois, après avoir terminé les démarches de la trousse et qu'il ne semble pas y avoir d'acte criminel, de nouvelles informations peuvent surgir quelques jours plus tard et la grille d'évaluation doit être faite de nouveau. Lorsque la parent vient consulter l'école avec une situation sans son enfant, nous les dirigeons à la police car pas d'évidence de conséquences pour le jeune et l'école. Si le parent consulte avec son enfant, grille d'évaluation se fait avec le parent et avec le jeune. Lorsqu'il n'y a pas de photos pornographiques, pas d'acte criminel, ce sont les règles de l'établissement qui sont suivies. Toujours rassurer les jeunes, être empathiques, ne pas juger. Offrir un support pour les victimes, encourager à s'entourer de leurs amis. Situation peut devenir hors contrôle et très anxiogène pour la victime. Certaines situations sont simples et d'autres plus complexes (plus de jeunes impliqués ou malveillance avec chantage). Toujours impliquer la police (sauf si aucune infraction criminelle), ils font la partie éducative. Faire quand même la grille avec les personnes impliquées même si aucun acte criminel. Risque que les médias tentent d'avoir de l'information.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Faire la grille avec l'instigateur, surtout s'il y a malveillance. Peut être difficile d'avoir l'information et la collaboration. Communiquer avec les parents de l'instigateur et de la victime. Parents de l'instigateur peuvent être sur la défensive. Peuvent blâmer la victime etc. Avec la méthode Sexto il y a une démarche logique et en collaboration avec la police et DPCP qui justifie et supporte nos démarches si les parents les contestent, qui est rassurant. Réaction des parents de la victime peuvent être supportante envers leur jeune ou l'inverse. Arrêter la propagation semble délicat. Risque que la victime se fasse intimider, ostraciser (rejeter) dépendamment de qui ou du nombre de personnes qui ont vu ou reçus les photos.....